|  |  |
| --- | --- |
| **Seconde consultation virtuelle des Conseillers débutant le 16 novembre 2020** |  |
|  |  |
|  | **Document VC-2/8-F****2 novembre 2020****Original: anglais** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom(s) de l'État Membre/des États Membres présentant la contribution:** | **États-Unis d'Amérique** |
|  |  |
| **Titre du document:** | **Format de l'AMNT** |
|  |  |
| **Référence au projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle:** | Points 13 et 14 de la section 1 de l'ordre du jour de la seconde consultation virtuelle des Conseillers**Document** [**C20/72**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0072/en)(Décision 608 modifiée, Convocation de la prochaine Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT‑21))**Document** [**C20/37R1**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en)(Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union pour la période 2020-2023) |
|  |  |

|  |
| --- |
| Commentaires relatifs au Document [C20/72](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0072/en) (Décision 608, AMNT-21) et au Document [C20/37R1](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en) (Calendrier des réunions futures de l'Union)IntroductionÀ la première consultation virtuelle des Conseillers, il a été décidé de modifier la Décision 608 afin de mettre à jour les dates de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), pour qu'elle se tienne du 23 février au 5 mars 2021, sous réserve du rétablissement de conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres de l'UIT. Il est désormais évident qu'organiser l'AMNT-20 entièrement en présentiel au début de 2021 est pratiquement impossible et les participants à la seconde consultation virtuelle des Conseillers ont pour mission d'examiner à nouveau le lieu et les dates de cette Conférence. Nous remercions une fois encore le Gouvernement de l'Inde d'avoir proposé généreusement d'accueillir l'AMNT au printemps 2022, afin que la réunion puisse se dérouler en présentiel. Les États‑Unis ont étudié les différentes options qui s'offrent à l'Union compte tenu du COVID-19, non seulement au regard de l'AMNT-20, mais également des incidences sur le calendrier général des conférences et des réunions de l'UIT prévues en 2021, en 2022 et au-delà. Afin de réduire la charge de travail qui pèse sur les États Membres en raison des travaux préparatoires en vue de la Conférence, et de contribuer à assurer la continuité des activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T), il convient d'envisager d'organiser aussi une réunion virtuelle de l'AMNT-20 en 2021.DiscussionNous souhaitons tous que l'AMNT soit efficace, couronnée de succès et qu'elle permette d'établir clairement un nouveau programme de travail pour le Secteur de l'UIT-T en vue de la prochaine période d'études. Afin d'éviter une interruption indue du cycle de quatre ans (2021-2024) correspondant à la période d'études et au mandat des équipes de direction, et des incidences négatives sur les autres conférences et réunions de l'Union prévues à l'heure actuelle, nous sommes convaincus qu'il serait utile d'envisager des façons d'examiner les questions urgentes et essentielles avant une éventuelle réunion physique en 2022.Au vu de notre expérience lors de la consultation virtuelle des Conseillers de juin 2020, à laquelle un nombre limité de points revêtant une importance cruciale pour le fonctionnement de l'Union ont fait l'objet d'un examen, nous proposons de la même manière d'organiser une réunion virtuelle de l'AMNT en février/mars 2021, qui serait axée sur les questions essentielles énoncées dans l'article 13 de la Convention de l'UIT qui sont nécessaires au Secteur de l'UIT-T pour réaliser son programme de travail au cours de la prochaine période d'études, tout en réservant à une future réunion physique un champ d'action plus vaste, comprenant les Résolutions et les Décisions de l'AMNT. Marche à suivre proposéeNous proposons que les participants à la réunion virtuelle de l'AMNT s'emploient à parvenir à un consensus sur:• les Questions à l'étude – largement approuvées par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT);• les Présidents et Vice-Présidents – comme convenu dans le cadre de la coordination régionale et par consensus.Les États Membres et le Secrétariat de l'UIT devront mener d'autres discussions pour identifier les mécanismes appropriés en vue d'adopter les décisions proposées par les participants à la réunion virtuelle de l'AMNT, conformément à la Constitution, à la Convention et aux Règles générales de l'UIT.Après l'AMNT, le GCNT poursuivra ses travaux relatifs aux activités du Secteur de l'UIT-T, conformément à son rôle tel qu'indiqué à l'article 14A de la Convention de l'UIT. En outre, les États-Unis sont d'avis que, lorsqu'il examinera la proposition visant à organiser une réunion physique de l'AMNT-20 à Hyderabad en 2022, le Conseil devrait étudier l'ensemble du calendrier des manifestations prévues en 2021-2022, suivant lequel les États Membres devraient participer à la CMDT, à l'AMNT, à la session du Conseil, au FMPT et à la PP-22, ainsi qu'aux réunions préparatoires correspondantes, en l'espace d'un an. Le fait d'organiser une première réunion virtuelle de l'AMNT en 2021 pourrait contribuer à alléger le calendrier de 2022, notamment en permettant de réduire la durée de l'AMNT. Toutefois, le Conseil voudra peut-être aussi envisager de reporter ou de modifier certaines des autres réunions prévues en 2022, à l'instar du FMPT. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_